

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE ET SUPERIEUR

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION
SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES
AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

05/771 du IER/06/85

DECRET N° _____/MESS.DGAS.DPAA.SP.P84

Portent inscription au tableau d'avancement de l'année 1980 de Madame ROUBEMBA née KIMOUKOU Laurentine, Professeur Certifiée du lycée de 1er échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo.-

(/ I S A S :

LE PREMIER MINISTRE,

D.F.P.

(/u la Constitution du 8 juillet 1979 ;
(/u l'ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

D.G.E.

(/u la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 11.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

D.C.F.

(/u le décret 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 74/170 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A ;

(/u le décret n° 64/165/FP-BE du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25.6.1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 10/630 du 27.12.1980 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 84/856 du 13.8.1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 84/860 du 20.8.1984 portant organisation des Intérieurs des Membres du Gouvernement ;

(/u le Procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire d'avancement réunie en date du 23 Juillet 1984 ;

(/u le décret 67/304/MJT.DGT du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret 64/165/FP.BE du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le rectificatif n° 84/923 du 19/10/84 du décret n°84/858 du 13/8/84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

DECRET :

ARTICLE 1~~ER~~: Madame KOUSSIMA NLE NALOU Laurentine, Professeur Certifiée de Lycée de 1^{er} échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo, en service à Brazzaville, est inscrite au tableau d'avancement au titre de l'année 1980 pour le 2^e échelon son grade à deux (2) ans.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, 1^{ER} JUIN 1985

PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE ET SUPERIEUR,

Daniel A B I B I.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA LOI SOCIALE,
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE,

Bernard COMBO MATSIOMA.-

Ange Edouard P O U N G U I.-

LE MINISTRE DES FINANCES ET
DU BUDGET,

Ilili Gasétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- MESS/CAB..... 1
- D.G.A.S..... 1
- DOSSIER/DPAA.... 2
- D.F.P..... 2
- D.G.B..... 1
- D.C.F..... 1
- TRESOR..... 1
- B/SOLDE..... 2
- B/COURRIER..... 2
- JOREFC..... 2
- INTERESSEE..... 1